PREFECTURE DU RHONE
Reçu le 20 DEC. 2017
DIRECTION DES AFFAIRES JURIDIQUES
ET DE L'ADMINISTRATION LOCALE
4

vaulx en velin

REPUBLIQUE FRANCAISE

COMMUNE DE VAULX-EN-VELIN

EXTRAIT DU REGISTRE
DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du **14 décembre 2017**

Compte rendu affiché le **21 décembre 2017**

Date de convocation du Conseil municipal le **08 décembre 2017**

Président : **Madame Hélène GEOFFROY, Maire**

Secrétaire élu : **Madame Nassima KAOUAH**

Membres présents à la séance :

Hélène GEOFFROY, Pierre DUSSURGEY, Matthieu FISCHER, Stéphane GOMEZ, Muriel LECERF, Fatma FARTAS, Ahmed CHEKHAB, Eliane DA COSTA, Marie-Emmanuelle SYRE, Nadia LAKEHAL, Yvan MARGUE, David TOUNKARA, Liliane BADIOU, Jean-Michel DIDION, Nassima KAOUAH, Jacques ARCHER, Pierre BARNEOUD, Armand MENZIKIAN, Régis DUVERT, Josette PRALY, Stéphane BERTIN, Yvette JANIN, Antoinette ATTO, Christine BERTIN, Christine JACOB, Oscar ARAZ, Virginie COMTE, Myriam MOSTEFAOUI, Saïd YAHIAOUI, Philippe ZITTOUN, Philippe MOINE, Sacha FORCA, Batoul HACHANI.

Membres absents excusés ayant donné pouvoir :

Kaoutar DAHOUM à Jean-Michel DIDION, Christiane PERRET-FEIBEL à Philippe MOINE, Charazede GAHROURI à Sacha FORCA.

Membres absents excusés :

Membres absents : **Mourad BEN DRISS, Morad AGGOUN, Bernard GENIN, Nordine GASMI, Nawelle CHHIB, Mustafa USTA, Laurent PATRY**

Membres démissionnaires : **Marie-France VIEUX-MARCAUD, Sophie CHARRIER, Sandra OLIVER, Dorra HANNACHI, Patrick MANDOLINO.**

Nombre de membres		
Art. 2121-2 du CGCT	En Exercice	Qui ont pris part à la délibération
43	43	36

Objet :

17.12.0856
Adhésion à l'Association des Villes pour la Propreté Urbaine (AVPU)

RAPPORT DE MADAME LECERF

Mesdames, Messieurs,

L'association des Villes pour la Propreté Urbaine (APVU) est une association dont le but est de permettre aux villes d'évaluer l'état de propreté sur leur territoire.

L'AVPU est née à la suite de rencontres entre collectivités initiées par la ville de Versailles, sur le thème de la propreté urbaine. Cette structure se compose à part égale de deux collèges, un d'élus et l'autre d'agents territoriaux.

L'AVPU a pour principal objet de faire progresser la propreté en ville. Pour cela son action repose sur différents moyens mis à disposition des collectivités adhérentes :

- mesurer le plus objectivement possible leurs actions pour la propreté urbaine en mettant à disposition un outil de suivi interne : la grille des Indicateurs Objectifs de Propreté ;
- favoriser les échanges d'expériences entre collectivités membres grâce à des rencontres régulières ;
- permettre aux adhérents de s'informer sur les pratiques mises en œuvre par d'autres collectivités en donnant accès à une documentation en ligne actualisée ;
- un plan média pour communiquer sur ce sujet ;
- des plans d'action par thématique qui permettent aux adhérents de mettre en œuvre des dispositifs déjà testés.

Devenir adhérent de l'AVPU permettrait à la ville de Vaulx-en-Velin de bénéficier d'une vision élargie sur la problématique propreté et de profiter de l'expérience d'autres collectivités sur la mise en place de pratiques innovantes.

En conséquence, je vous propose :

➢ d'autoriser l'adhésion de la ville de Vaulx-en-Velin à l'Association des Villes pour la Propreté Urbaine (AVPU) ;

➢ d'approuver le versement de la somme de 900 € à l'AVPU correspondant aux frais annuels de cotisation pour l'adhésion à cette association ;

➢ de désigner Madame la Maire ou son représentant pour représenter la ville de Vaulx-en-Velin au sein de cette association ;

➢ d'autoriser Madame la Maire ou son représentant à signer tout acte se rapportant à la délibération ;

➢ de dire que la dépense de 900 € sera imputée au chapitre 011 « charges à caractère général », article 6281 « adhésion » du budget primitif 2018.

Le Conseil municipal, après avoir délibéré, et à l'unanimité.

Nombre de suffrages exprimés : 36
Votes Pour : 36
Votes Contre :
Abstention :

➢ Autorise l'adhésion de la ville de Vaulx-en-Velin à l'Association des Villes pour la Propreté Urbaine (AVPU) ;

➢ approuve le versement de la somme de 900 € à l'AVPU correspondant aux frais annuels de cotisation pour l'adhésion à cette association ;

➢ désigne Madame la Maire ou son représentant pour représenter la ville de Vaulx-en-Velin au sein de cette association ;

➢ autorise Madame la Maire ou son représentant à signer tout acte se rapportant à la délibération ;

➢ dit que la dépense de 900 € sera imputée au chapitre 011 « charges à caractère général », article 6281 « adhésion » du budget primitif 2018.

Ainsi fait et délibéré en Mairie, les jour, mois, et an que dessus et ont signé au registre les membres présents.

MAIRIE de VAULX-EN-VELIN (Rhône)

Pour extrait conforme

Madame la Maire,

Hélène GEOFFROY